

PRINTEMPS 2007



UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRE

### NOS COORDONNÉES

277, Ch. Knowlton  
Lac Brome (Québec)  
JOE IVO

(450) 242-1125 • info@apcor.ca  
www.apcor.ca

ISSN 1708-1645 Dépôt légal :  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec

*Le Corridor appalachien (ACA) est un organisme de conservation sans but lucratif qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches.*

*Par le biais d'une stratégie de conservation transfrontalière, l'ACA procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région dans une perspective de développement durable.*

*L'ACA offre une assistance technique, des conseils et de l'expertise aux organismes de conservation et aux intervenants qui partagent sa vision. L'ACA organise des activités de sensibilisation à la conservation pour les propriétaires, les organismes de conservation et le public en général.*

## LA NATURE PROTÉGÉE À JAMAIS

### Une réserve naturelle au lac Montjoie

14,4 hectares de milieux naturels appartenant à la Société de protection foncière du lac Montjoie (SPFLM) ont reçu le statut de réserve naturelle en milieu privé, en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. La propriété est située près du lac Montjoie, dans la municipalité de Saint-Denis de Brompton, en Estrie. Ravi de cette reconnaissance à perpétuité, le président de la SPFLM, Douglas Murphy, soutient que «la SPFLM préserve des milieux à grande valeur écologique pour le bénéfice de la collectivité et des générations futures. Le statut de réserve naturelle vient reconnaître officiellement la propriété de la SPFLM comme faisant partie du patrimoine naturel québécois.»

La réserve naturelle du lac Montjoie inclut une diversité de communautés forestières ainsi qu'une faune et une flore représentatives de cette région. La propriété protégée par la SPFLM contribue de surcroît à la préservation d'une zone de protection du bassin



d'eau potable que constitue le lac Montjoie. Protéger les milieux naturels et la qualité de l'eau et promouvoir la conservation des milieux écosensibles en périphérie du lac font d'ailleurs partie des projets de l'organisme.

### Des usages compatibles avec la protection de la nature et de l'eau

Ce sont les usages permis sur une réserve naturelle qui la différencie d'un milieu naturel non protégé. En effet, toute intervention ou activité sur une réserve naturelle doit respecter les habitats des espèces fauniques et floristiques.

Dans le cas de la réserve naturelle du lac Montjoie, des sentiers de randonnée pédestre et des panneaux d'interprétation de la nature pourraient éventuellement être aménagés, tout dépendant des ressources disponibles.

## INITIATIVES EN CONSERVATION

### Verdir le développement

En février dernier, monsieur Daniel Savard, urbaniste au ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, a présenté à la population de Sutton et de Lac-Brome une approche de développement résidentiel écologique : le design de collectivité durable. Comme les milieux naturels abondent dans la région, les multiples avantages d'un développement qui respecte l'environnement ont suscité beaucoup d'intérêt auprès des participants.

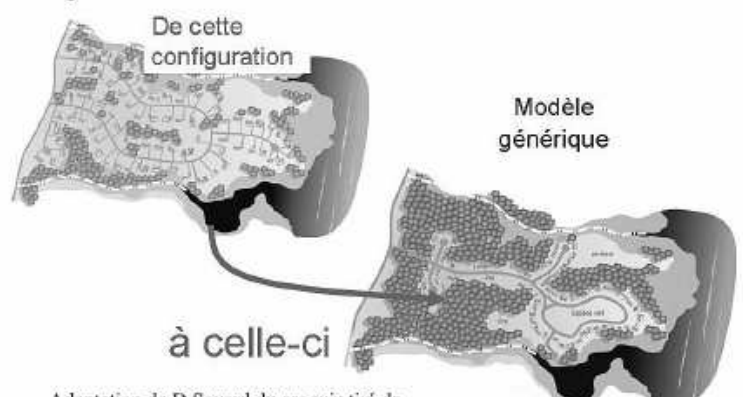
Le design de collectivité durable consiste à planifier un nouveau développement résidentiel en fonction des caractéristiques écologiques du terrain, des attributs du site qui ont une valeur intrinsèque pour la communauté et de la proximité des commerces significatifs existants ou projetés. Par exemple, un design de développement pourrait tenir compte de la présence d'un marais, d'habitats fauniques ou encore, d'un point de vue panoramique. Les milieux naturels à conserver sont identifiés au début de la planification du projet et dictent l'emplacement des zones de développement potentiel. Ces zones de développement n'occuperont pas plus de 50% de la superficie du terrain.

Les projets de collectivité durable présentent également un fort potentiel socio-récréatif, dont l'émergence d'activités

communautaires, de pistes cyclables et de sentiers verdoyants. Le concept comporte également plusieurs avantages économiques, incluant des coûts d'aménagement et d'entretien d'infrastructures plus faibles que dans un développement immobilier conventionnel.

Ce sont deux organismes de la région de Sutton, le Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP) et l'Association de conservation du Mont Écho (ACME), en collaboration avec l'ACA, qui ont eu la bonne idée de présenter ce nouveau concept aux citoyens, élus et planificateurs de la région.

Le design de collectivité durable:



Adaptation de D.Savard du croquis tiré de  
*Conservation design for subdivisions, R.Arendt 1996.*

## Notre femme de la Terre

Il n'y a pas que des espèces fauniques et végétales à découvrir sur la chaîne appalachienne. Il y a aussi des personnes qui font un travail formidable pour faire connaître ces trésors écologiques et pour veiller à leur protection. C'est le cas de Francine Hone, cofondatrice et directrice de l'ACA, qui a été honorée par la Fondation Yves

Rocher dans le cadre du prix annuel « Terre de Femmes ». Ce prix souligne les efforts déployés par des femmes pour assurer la survie de la nature.

Francine Hone s'est vue décerner le 2<sup>e</sup> prix

vaste segment des Appalaches qui lui a valu ces honneurs. Sa longue carrière dans le domaine de l'environnement et son implication au sein de nombreux projets visant la protection des milieux naturels ont également été reconnus lors de la célébration de la Fondation Yves Rocher.

La directrice générale du Corridor appalachien était tout sourire lorsque qu'elle a reçu son prix à la cérémonie qui s'est tenue à Montréal en février. « Je suis ravie de recevoir ce prix et je remercie la Fondation Yves Rocher pour cette initiative. Ce prix constitue une excellente nouvelle pour la conservation de l'un des derniers vastes territoires naturels du sud du Québec », soutient-elle avec fierté. « Plus les retombées de notre travail seront reconnues, plus les propriétaires des milieux naturels de la région se rallieront à nos efforts. L'implication des communautés est essentielle à la réussite d'un projet comme celui de protéger le corridor naturel des Appalaches. »

Grâce à cette reconnaissance, le travail de Francine Hone, de son équipe du Corridor appalachien et des partenaires affiliés à l'organisme rayonnera à l'échelle nationale et internationale. Bravo!



©Fondation Yves Rocher

canadien de ce concours international, assorti d'une bourse de 5 000 \$ pour le Corridor appalachien. C'est d'ailleurs l'ambitieux projet de fonder un organisme de conservation pour protéger un

## DES COLLABORATEURS APPRÉCIÉS

### Pour l'amour de la nature

Les sentiers de randonnée aménagés depuis 1968 par l'organisme « Les Sentiers de l'Estrie » donnent accès à un grand segment du corridor appalachien aux randonneurs qui désirent profiter des vastes étendues sauvages de la région. Les Sentiers de l'Estrie ont des droits de passage avec 82 propriétaires de terrains privés et aménage des sentiers de façon durable en respectant les écosystèmes qu'ils traversent.

Ce sont plus de 100 bénévoles qui entretiennent les sentiers de longue randonnée tout au long de l'année pour le plaisir, l'accessibilité et la sécurité des amateurs de grande nature. Les sentiers sont aménagés à l'écart des milieux fragiles, des terres humides et des habitats d'espèces menacées. L'organisme se penche également sur des problématiques telles que le passage de véhicules tout terrain (VTT) dans ses sentiers et dans les aires protégées. Les bénévoles surveillent les lieux, ce qui permet aux organismes de conservation tels que l'ACA et ses partenaires locaux d'être informés de toute forme d'infraction sur le terrain.

Pour parcourir les 175 km de sentiers majoritairement situés en boisé privé, les randonneurs doivent être membres de Les

Sentiers de l'Estrie. Ils supportent ainsi la mission et le travail de cet organisme à but non lucratif. Le fait que Les Sentiers de l'Estrie compte actuellement près de 2000 membres démontre qu'il y a un engouement réel de la population pour les activités de plein air en milieu naturel.

Pour en savoir plus sur Les sentiers de l'Estrie, pour devenir membre ou vous impliquer bénévolement, visitez le site web [www.lessentiersdelestrie.qc.ca](http://www.lessentiersdelestrie.qc.ca) ou téléphonez au 819-864-6314.



©Les Sentiers de l'Estrie

## OUTILS POUR MIEUX PLANIFIER LA CONSERVATION

### La servitude de conservation : pour protéger la nature tout en demeurant propriétaire

Une servitude de conservation est une entente légale entre un propriétaire et un organisme de conservation, le gouvernement ou une municipalité, qui permet d'assurer une protection à long terme des milieux naturels sur votre propriété.

Pour protéger son environnement, un propriétaire choisit volontairement de restreindre certains usages qui pourraient perturber l'équilibre naturel d'une partie de sa propriété. Il peut s'agir, par exemple, d'interdire la construction de bâtiments ou de routes. Toutefois, les sentiers pédestres, la récolte de bois mort et d'autres activités à moindre impact sur la biodiversité sont généralement admises. Les restrictions sur l'aire de protection visée par la servitude dépendent des caractéristiques écologiques du site et des modes de protection nécessaires à sa conservation, mais aussi des objectifs de conservation et d'utilisation du propriétaire.

L'organisme qui détient la servitude de conservation doit, tout comme le propriétaire, s'assurer du respect des modalités de l'accord. Le suivi se fait souvent par une visite annuelle des lieux. La servitude étant liée à perpétuité aux titres de la propriété, elle est transmise aux héritiers ou aux acquéreurs éventuels de la propriété.

Si votre propriété répond aux conditions requises pour être considérée comme ayant une valeur écologique par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et Environnement Canada, le don d'une servitude de conservation peut vous donner droit à des avantages fiscaux au fédéral (en vertu du Programme des dons écologiques d'Environnement Canada), ainsi qu'au provincial (à la suite de l'émission d'un visa fiscal par le MDDEP). Appelez-nous ou visitez le site web de l'ACA pour plus de détails.

## Nouvelles brèves

### Le 12 mai: Polympienne Clara Hughes vous invite à découvrir les monts Sutton

Porte-parole de la campagne de financement de Conservation de la Nature du Canada (CNC), Clara Hughes vous accueillera pour une journée en nature dans les monts Sutton. En compagnie de la cycliste et patineuse de vitesse médaillée olympique, vous pourrez parcourir les monts Sutton et profiter d'une foule d'activités familiales. L'entrée est libre.

Samedi 12 mai; rendez-vous dès 10:00 à l'Auberge du Diable Vert, Glen-Sutton. Pour plus d'informations : CNC : 1-877-876-5444 ext. 234.

### Le 9 juin : reprise de l'atelier "Son boisé, bien le connaître pour le mettre en valeur"

Cet atelier, déjà présenté en mars dernier, s'adresse aux propriétaires forestiers soucieux de préserver la santé de leur boisé. Une visite en forêt est prévue à l'horaire. L'activité est gratuite et ouverte à tous les propriétaires intéressés, mais les places sont limitées.

Le samedi 9 juin, de 13h à 17h à l'hôtel de ville de Mansonville. Inscription obligatoire à l'ACA : 450-242-1125.